



Fédération Nationale du Folklore Français

ASSOCIATION DECLAREE SOUS LE N°171-79
Agrément Ministériel Jeunesse et Sports n°75-661

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La 64^{ème} Payse de France, Laetitia Gavalda, est Rouergate.

Le samedi 30 janvier 2010 a eu lieu la 64^{ème} élection de la Payse de France¹ dans les salons Astoria de Massy (91) en présence d'un jury composé de 7 personnalités, présidé par Melle Sabine Hossenbaccus, 1^{ère} demoiselle d'honneur de Miss Ile de France, représentant le Comité Miss France. Cette manifestation est organisée par la Fédération Nationale du Folklore Français.

La Payse 2010, Laetitia Gavalda représentant le Rouergue, est danseuse au groupe folklorique Le Réveil Auvergnat. Sa première Demoiselle d'Honneur, Marie-Herminie Colonges représentant aussi le Rouergue, est danseuse dans le groupe Los Pastorels del Roergue de Villefranche du Rouergue. La 2^{ème} Demoiselle d'Honneur, Aurore Lelandais, représentait la Société Régionaliste Normande Alfred Rossel.

Six candidates, chacune issue de l'une des 300 troupes membres du Collectif des Arts et Traditions Populaires², ont concouru pour ce titre en présentant un diaporama qu'elles ont elles-mêmes conçu sur un thème concernant leur province. Les candidates en lice cette année représentaient : les Antilles, le Dauphiné, la Guyane, la Normandie et le Rouergue.

Pendant un an, la Payse de France et ses Demoiselles d'Honneur représenteront le folklore français aussi bien en France qu'à l'étranger.

Contact : Alain JACOB
06.20.91.62.24
alain.jacob4@free.fr

¹ "Payse de France" est un nom appartenant à la Fédération Nationale du Folklore Français, organisatrice de la manifestation.

² Le Collectif des Arts et Traditions Populaires regroupe 5 fédérations nationales : le Comité Français pour l'Européade, la Confédération Nationale des Groupes Folkloriques Français, la Fédération Amicale Folklorique Nationale, la Fédération Nationale du Folklore Français, l'Union Nationale des Groupes de Traditions Populaires.